

**COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS**  
**Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 2 mai 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 mai 2013 à 20 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS :** Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Pascale FALLOURD, Nicole LEVIEUX, Jean-Luc DRUOT, Jean-Claude PIERRAT, Gilbert BROCHOT, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Catherine GRANDIN, Jean-Claude DUFOUR,  
**POUVOIR :** Nadine PALERMO pouvoir à Anne-Marie LALLEMENT.  
**EXCUSES :** Delphine ACTIER, Alban VINCENOT, Jérôme HAMULKA, Catherine CHARPENTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine BOYER.

**ORDRE DU JOUR**

- ↓ Compte rendu de la dernière séance
- ↓ Dossiers en cours
- ↓ Travaux en cours
- ↓ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 27 mars 2013 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**I - DOSSIERS EN COURS**

**Marché de travaux - Ecole Maternelle - Attribution des lots**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 janvier 2013 concernant le marché de travaux en procédure adaptée pour les travaux de l'école maternelle. Sur proposition de la Commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché,

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
1. Terrassement-VRD - Espaces Verts	TRAVAUX PUBLICS.COM	36 502.50
2. Démolitions - Gros oeuvre	GUINOT	232 000.00
3. Ossature et charpente bois - Couverture tuiles - Bardage	Les charpentiers de l'Ouche	169 626.90
4. Etanchéité	DAZY	57 300.00
5. Menuiseries extérieures bois	FAUTRELLE/L NOBS	94 112.14
6. Métallerie - Serrurerie	LUCENET	63 527.80
8. Menuiseries intérieures	SCOPEAU	99 500.00
9. Plâtrerie - Peinture - Plafonds	BONGLET	115 006.00
10. Chapes - Carrelages - Faiences	MARTIN LUCAS	39 125.19
11. Sols souples	MARTIN LUCAS	23 775.23
12. Ascenseur	SCHINDLER	25 100.00
13. Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	SARL MOREAU	152 218.60
14. Electricité - Courants forts et faibles	LABROSSE	76 217.09

Le Lot 7 revêtement de façades ayant été déclaré infructueux, il convient de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

### TRAVAUX DU CABINET MEDICAL - Avenant au marché.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux pour le Cabinet Médical. Concernant le lot 3 Plâtrerie Peinture, des travaux supplémentaires sont à prévoir : à la demande du bureau de contrôle, une trappe CF 1 h doit être installée dans le bâtiment, plus value de 250 € ; suite aux percements des ouvertures et à la démolition des cloisons brique, une reprise en plaque de plâtre est nécessaire, la simple reprise en plaque de plâtre prévue au marché n'est pas suffisante, plus value de 1 121.91 €.

Aussi, il convient de passer un avenant au marché de base. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant °1 ci-dessous pour le lot 3 Plâtrerie Peinture. Le titulaire du marché est l'entreprise SMPP, ZI Henri Paul, 71210 MONTCHANIN et autorise le Maire à le signer.

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	20 142.73	3 947.98	24 090.71
Montant de l'avenant	1 371.91	268.89	1 640.80
Montant du nouveau marché	21 514.64	3 564.58	25 731.51

### Centre de Gestion 71 - Convention cadre « Missions facultatives ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est :

- Information sur l'emploi public territorial,
- Gestion des carrières,
- Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absences,
- Organisation des concours et des examens professionnels
- Publicité des listes d'aptitude, créations et vacances d'emplois,
- Publicité des tableaux d'avancement,
- Prises en charge de fonctionnaires momentanément privés d'emploi,
- Reclassement des fonctionnaires inaptes,
- Assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- Fonctionnement des conseils de discipline,
- Commissions administratives paritaire, comités techniques paritaires,
- Secrétariat du comité médical, de la commission de réforme,
- Avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable,
- Assistance juridique statutaire
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.
- 

Elles sont financées par une cotisation de 0.8 % assise sur la masse salariale de leurs agents. D'autre part en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives.

Certaines d'entre elles sont financées par une cotisation additionnelle de 0.2 % assise sur la masse salariale de leurs agents : gestion informatisée des dossiers individuels des agents, documentation sur le statut de la Fonction Publique territoriale accessible sous diverses formes : mise à disposition de bases de données, circulaires, réunions d'information...

D'autres missions sont effectuées par le Centre De Gestion de Saône et Loire, à la demande de ses collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Mise à disposition de secrétaire de mairie itinérant
- Conseil et assistance au recrutement
- Commission de sélections professionnelles en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- Services paies
- Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- Conseil en gestion des ressources humaines,
- Retraite, CNRACL,
- Médecine préventive,
- Aide à la réalisation du document unique,
- Assistance et prévention en sécurité
- Aide à la valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention cadre proposée par le Centre de Gestion.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

A l'unanimité, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la Convention Cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion.

#### Relais de service Public à Saint Sernin du Bois - Demande d'une subvention au titre du FNADT.

Le Maire rappelle l'attribution d'une subvention du FNADT de 10 000 € pour le Relais de Services au titre de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement et de 7 500 € pour la 2<sup>ème</sup> année. Pour financer le fonctionnement de ce relais de services publics au titre de la troisième année dont le coût est estimé à 13 977.55 €, le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FNADT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une demande de subvention au titre du FNADT pour un montant de 5 000 euros afin de financer une aide au fonctionnement,
- Adopte le plan de financement suivant pour la troisième année de fonctionnement du Relais de Services Publics:
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à la demande de subvention.

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	12 977.55 €	FNADT	5 000.00 €
Frais de fonctionnement	1 000.00 € TTC	Commune	8 977.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 977.55 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 977.55 €</b>

## II - TRAVAUX EN COURS

Jean Marc HIPPOLYTE et René PAULUS, adjoint, font respectivement un point sur les travaux effectués dans la Commune par les employés communaux, les services communautaires et les entreprises.

## III - QUESTIONS DIVERSES

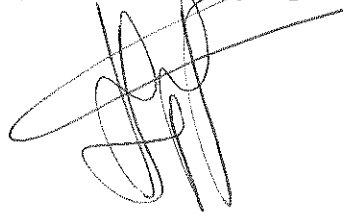
† 8 Mai 2013

Les habitants sont invités à participer au défilé avec dépôt de gerbe au monument aux morts le mercredi 8 mai à 10 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le prochain conseil municipal est fixé le mercredi 29 mai 2013 à 19 heures.

Le Maire  
Jean Marc HIPPOLYTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM Hippolyte', written over the printed name of the Mayor.